

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, Mme de PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, M. PAUZAT Laurent, Mme SURUT Brigitte, Mme GOUET Thérèse, M. FREULON Jean-Noël, M. LAMARGOT Laurent, M. DESLANDES Patrick, Mme ANDRE Audrey, Mme DUPUY Katia, Mme GASNIER Séverine, Mme GUILLOU Laurence, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. DECARPES Gérard, M. ESNAULT Joël, M. TAYSSE Stéphane, Mme GOURDIN Séverine.

Etaient absents excusés : M. BODEREAU Emmanuel.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme DUPUY Katia

Pouvoirs : Néant

**CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE DUREE DETERMINEE.
Quant à la création, le changement de périmètre, la suppression du service public dépend de la décision d'une autorité extérieure à la collectivité.**

Délibération 2015-37

Pour le bon fonctionnement des rythmes scolaires, il faut prévoir un contrat pour le Coordinateur et 2 Adjointes d'Animation.

Pour le poste de coordinateur, un animateur, catégorie B, est recruté 29 heures par semaine. Ces heures seront annualisées.

Pour les postes d'adjoint d'animation, Catégorie C,

1 est recruté 17 heures par semaine,

1 est recruté 16 heures 30 par semaine,

Ces heures seront annualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer ces 3 postes.

VOTE : UNANIMITE.

TARIFS 2015-2016 : Garderie péri-scolaire.

Délibération 2015-38

Il est proposé une augmentation de 2% sur les tarifs 2014-2015.

Accueil périscolaire : de septembre 2015 à juillet 2016.

Les tarifs sont basés sur le quotient familial des familles.

La tarification se fera à la ½ heure.

QF 1 : quotient familial inférieur à 700 €	0.87 €
QF 2 : entre 700 € et 900 €	0.97 €
QF 3 : entre 900 € et 1200 €	1.07 €
QF 4 : au-delà de 1200 €	1.18 €

Les horaires :

Matin : de 7h30 à 8h00
de 8h00 à 8h30

soir : de 16h30 à 17h00
soir : de 17h00 à 17h30
Soir : de 17h30 à 18h00
Soir : de 18h00 à 18h30

Le vendredi une garderie sera prévue en plus des horaires habituels de 15h30 à 16h00 et de 16h00 à 16h30.

Le mercredi matin une garderie sera assurée de 7h45 à 8h15 et de 8h15 à 8h45.
Le mercredi midi une garderie sera assurée de 12h00 à 12h30 et de 12h30 à 13h00.

VOTE : UNANIMITE.

TARIFS 2015-2016 : Restaurant scolaire.

Délibération 2015-39

Prix du repas :

QF 1 : inférieur à 700 €	3.40 €
QF 2 : entre 700 € et 900 €	3.55 €
QF 3 : entre 900 € et 1200 €	3.67 €
QF 4 : au-delà de 1200 €	3.76 €
Hors Fillé	4.40 €
Enfant allergique	1.70 €
Repas Adulte	4.60 €

VOTE : UNANIMITE.

VENTE PASSARD RESTAURATION PARISIENNE/COMMUNE DE FILLE SUR SARTHE.

Délibération 2015-40

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. PASSARD Restauration Parisienne veut vendre à la Commune de FILLE SUR SARTHE un chemin cadastré « C 442 d'une superficie de 1190 M2 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet achat pour 10 € symbolique.
Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE : 17 Pour 1 abstention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE ET LA COMMUNE DE FILLE SUR SARTHE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME.

Délibération 2015-41

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition d'un service commun entre la communauté de communes du val de Sarthe et la commune de Fillé sur Sarthe pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer la convention.

VOTE : 15 Pour 3 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

ALSH 2015.

Mme DE PASQUALE Mireille fait part aux Conseillers Municipaux que les inscriptions sont en baisse par rapport à l'année 2014.

Communication.

Le flash d'infos d'été a été distribué aux habitants de Fillé sur Sarthe.

Enfance jeunesse.

Mme DE PASQUALE fait savoir aux Conseillers Municipaux que l'organisation des ALSH seront de la compétence de la Communauté de Communes du Val de Sarthe à compter de 2016.

Fête du village.

Le 11 juillet 2015 avec feu d'artifice à la Maison du Temps Libre.

Contrat d'affermage.

La société STGS a repris le contrat d'affermage depuis le 1^{er} juillet 2015 pour la gestion de nos eaux usées et pluviales pour une période de 6 ans.

Culture. Bibliothèque.

Mme GOUET Thérèse informe le Conseil Municipal qu'une visite de la commission bibliothèque extra-municipale à l'ancienne école des filles a validé le choix de ce bâtiment pour abriter la future bibliothèque.

Une réunion est prévue le jeudi 9 juillet 2015 avec le CAUE.

Association culturelle cantonale.

Mme GOUET Thérèse informe le Conseil Municipal que l'enveloppe départementale aux associations culturelles et sportives sera reconduite pour 2015. Les Associations pourront déposer les dossiers de demande de subventions.

Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Le schéma de développement pour la mandature adopté par le Conseil Communautaire a été présenté aux Conseillers.